



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 09248

Numéro SIREN : 332 235 423

Nom ou dénomination : BELLECHASSE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2016 sous le numéro de dépôt 98379



1609849001

DATE DEPOT : 2016-10-05
NUMERO DE DEPOT : 2016R098379
N° GESTION : 1994B09248
N° SIREN : 332235423
DENOMINATION : BELLECHASSE
ADRESSE : 134 bd Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE : 2016/09/28
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE PRESIDENT

PA, 28.09.16, C2

94B9247

BELLECHASSE
Société par actions simplifiée au capital de 3.697.500 €
Siège social : 134, boulevard Haussmann - 75008 Paris
RCS Paris 332 235 423
(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU COMITE STRATEGIQUE
DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le Tribunal
de Commerce de Paris
Avis n° :
- 5 OCT. 2016
Sous le N° :
B 98379

L'an deux mille seize,
Le 28 septembre,
A 12 heures 15,

Le Comité stratégique de la Société s'est réuni au siège social, sur convocation verbale de son Président, tous les membres du Comité y ayant expressément consenti.

Les membres suivants :

sont :

- | | |
|---------------------------------|---------|
| - Monsieur Jean-Baptiste Pietri | PRESENT |
| - Monsieur Jean-Marc Espalioux | PRESENT |
| - Monsieur Jean-Cyril Spinetta | PRESENT |

Les cabinets Mazars et Ardium, Commissaires aux comptes, ont été régulièrement informés des présentes.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Baptiste Pietri, Président du Comité stratégique.

Après avoir fait signer la feuille de présence par les membres du Comité entrant en séance, le Président constate la présence effective de plus de la moitié des membres et déclare en conséquence que le Comité peut valablement délibérer.

Le Président ouvre alors la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Prise d'acte du départ à la retraite de Monsieur Marc Pietri,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs.

Le Président déclare qu'il a été remis à chaque membre tous les documents nécessaires à son information. Le Comité lui donne acte de cette déclaration.

Le Président offre ensuite la parole aux membres du Comité.

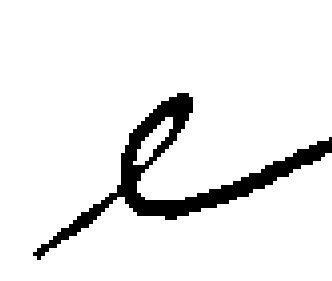
Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Comité délibère comme suit :

JCS

M

DELIBERATIONS


1. Prise d'acte du départ en retraite du Président

Le Comité, connaissance prise des termes de la lettre de départ à la retraite de Monsieur Pietri du 27 juin 2016 et du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration réunis ce jour, prend acte du départ de Monsieur Pietri de la Société pour faire valoir ses droits à la retraite. 

2. Nomination du nouveau Président

Le Président rappelle aux membres du Comité que la nomination du nouveau Président de la Société relève de la compétence du Comité stratégique conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts

Le Président rappelle également que le Conseil d'administration, afin d'assurer la continuité de la représentation de la Société, a proposé qu'un nouveau Président soit nommé sans attendre que le Comité ait mené sa réflexion sur la prochaine gouvernance de la Société. A cet effet, le Conseil d'administration a proposé la candidature de Madame Christine Demesse, administrateur. —

Le Comité, à l'effet d'assurer une transition entre le départ de Monsieur Pietri et la nomination du prochain Président de la Société qui interviendra dans les meilleurs délais, décide à l'unanimité de ses membres, de nommer Président de la Société à compter du 1^{er} octobre 2016, Madame Christine Demesse, née le 12 avril 1947 à Provins (77), de nationalité française, demeurant 37, rue Buffon à Paris (75005). 

Conformément aux décisions du Conseil d'administration, Madame Christine Demesse percevra pendant cette période de transition une indemnité globale et forfaitaire de 4.000 euros, et pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Madame Christine Demesse a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions de Président de la Société et n'être frappée d'aucune des interdictions ou incapacités de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger la Société.

3. Pouvoirs

Le Comité confère tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un membre du Comité, conformément à l'article 19 des statuts de la Société.

Monsieur Jean-Baptiste Pietri
Président du Comité stratégique



Monsieur Jean Cyril SPINETTA
Membre du Comité

